## REUNION DU JEUDI 1er AVRIL 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE PREMIER AVRIL A DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

<u>Étaient présents</u>: MM Noémie GERMAINE – Pascale DAGORN – Ingrid CHAUME-Catherine MARTIN-LELIEVRE – Jean-Louis LARSONNEUR – Christophe BUSSON – Jérôme MAHEUX – Charles VEAUX -

Etait excusée : Mme Paola CHRETIEN qui a donné pouvoir à Mme Catherine MARTIN-LELIEVRE

Etait absent: Mr Junior BRICHART

Mr Charles VEAUX a été élu secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au conseil l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant le transfert de la compétence organisation de la mobilité à NCPA. Le conseil accepte l'ajout.

#### 1/ Approbation du Conseil du 09 mars 2021 :

Le Conseil du 09 mars 2021 ne soulève aucune remarque.

## 2/ Approbation du Compte Administratif 2020 :

Le Conseil Municipal, en présence de Mr Jean Bruneel, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Louis LARSONNEUR approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

## <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>

 Recettes :
 172 195.95 €

 Dépenses :
 156 346.71 €

 Excédent 2020 :
 15 849.24 €

 Report antérieur :
 112 246.10 €

Total excédent cumulé : 128 095.34 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

 Recettes :
 17.747.80 ∈ 

 Dépenses :
 47.393.46 ∈ 

 Déficit 2020 :
 -30.191.66 ∈ 

 Report antérieur :
 +5.017.32 ∈ 

Total déficit : 25 174.34 €

Vote POUR: 8 Vote CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## 3 / Vote du Compte de Gestion 2020 :

Le conseil municipal en présence de Mr Jean Bruneel, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2020.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2020.

Vote POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### 4/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 128 095.34 € de la manière suivante :

- Report au 002 : 102 921 €
- Report au 1068 : 25 174.34 €

Vote POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### 5/ Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bruneel pour explications sur la loi des finances 2021 qui concerne les taux d'imposition.

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, il n'y a pas de taux à voter, c'est le taux 2020 qui est gelé jusqu'en 2023 qui sera appliqué sur les résidences secondaires.

Pour le foncier bâti, il faut en 2021, ajouter au taux communal de 2020, c'est-à-dire 21.70 %, le taux du département de 22.10 %. C'est le total des 2 qui devient le taux de référence.

Foncier bâti : 43.80 %
 Foncier non bâti : 29,12%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision avec :

Vote POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## 6/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les associations Comité de Jumelage et Anciens Combattants d'Amfreville, au vue de la crise sanitaire, renonce à la subvention 2021, et que l'association St-Vincent de Paul de Ranville arrête totalement.

Par conséquent la somme de 90 euros qui était versée à cette association sera répartie.

Compte-tenu du budget de la commune, les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2021 :

- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville : 120 € - Amis de la bibliothèque d'Amfréville : 70 € - Association « les resto du Cœur » à Cabourg : 90 € - Association Café-Vanille-Chocolat : 220 € - Association Fanfare d'Amfréville : 220€ - Parents d'élèves Collège A.Kastler : 60 € - Parents d'élèves École d'Amfréville : 120 € - Association les Bouchons du Cœur du Calvados : 50 € - Comité des Fêtes de Sallenelles 260 €

Vote Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 1

#### 7/ Vote du budget primitif 2021 :

Le Conseil municipal, en présence de Mr Jean Bruneel, receveur municipal, examine le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal approuve le budget primitif avec les chiffres suivants :

# <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> 261 113 €

Recettes : 158 192 €
 Résultat antérieur reporté : 102 921 €
 Dépenses : 261 113 €

## <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u> 43 753.34 €

Recettes: 43 753.34 €
 Déficit 2020: 25 174.34 €
 Dépenses: 18 579.00 €

Vote Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

# 8/ Délibération Prise compétence mobilité par la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition de corps de délibération à destination des communes membres relatif à l'approbation ou le refus de la prise compétence mobilité par NCPA.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le transfert de la compétence

Vote POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé La séance est levée à 20 heures 40 minutes. Le Maire Le Secrétaire

Le Conseil Municipal